

Made in France : le « Pullgate », ou quand les chandails des soldats agitent les politiques

Le combat pour le made in France prend des chemins inattendus. La classe politique s'est soudain enflammée pour l'habit militaire, qui n'aurait pas assez la fibre tricolore. Un exemple pas forcément très bien choisi.



En 2019 et 2020, 450 millions d'euros ont été consacrés à l'habillement et à l'équipement renouvelé des soldats français, dont 95 millions d'euros pour les effets et matériels les plus emblématiques : treillis F3, gilets pare-balles et tenues NRBC. (Leo Minor)

Par [Anne Bauer](#)

Publié le 10 nov. 2021

L'ardente défense du made in France, qui transcende désormais tous les partis politiques, prend parfois des tours cocasses. Dernièrement, ce sont les pulls des soldats français qui ont envenimé le débat. Une déclaration du candidat à la présidentielle Arnaud Montebourg accusant, le 4 novembre, l'armée d'acheter ses pulls en Chine aux dépens d'une entreprise du Tarn, l'entreprise Regain, a aussitôt déclenché la polémique. Jusqu'à ce que le porte-parole des Armées, Hervé Grandjean, confirme que la société avait bien perdu le marché d'habillement, mais au profit de deux autres sociétés françaises.

Il s'agit de l'inventeur de la marinière Saint James, installé dans la Manche, et de l'entreprise nîmoise Léo Minor, qui fournit les armées, la gendarmerie et la police depuis plusieurs années et a reçu le label « partenaire de la défense nationale » en novembre 2020. Saint James a, de son côté, signé depuis [un accord avec la Marine nationale](#) afin de lui permettre de développer sa griffe grand public.

Pas de Chinois à l'horizon

« Il n'y a aucun Chinois dans l'histoire », a contre-attaqué le porte-parole des Armées, obligé in extremis de mettre tout le ministère des Armées au travail pour retrouver le contrat en question, passé il y a plus d'un an. Et de souligner que l'Armée compte quelque 99 fournisseurs dans le secteur de l'habillement, dont 78 sont français, 20 européens et 1 américain. Enfin, Hervé Grandjean a précisé que l'entreprise Regain, partenaire traditionnel des Armées, a été repêchée un an plus tard. Dans le cadre du plan de relance, elle s'est vue passer une nouvelle commande de 15.000 chandails pour 500.000 euros. Le marché en question perdu en représentait certes quelque 2 millions.

Malgré cela, le coup politique était parti. Dans la journée même, Marine Le Pen montait au créneau, emboîtant le pas d'Arnaud Montebourg allègrement. La présidente du Front national déclarait ainsi qu'« avec Emmanuel Macron, nos impôts subventionnent les importations chinoises et les délocalisations ». Puis ce sont Xavier Bertrand et Jean-Luc Mélenchon qui enchaînaient sur le même thème. Le lendemain, vendredi 5 novembre, la machine s'emballait, la sénatrice Marie-Noëlle Lienemann évoquant même un « #PullGate » ! Avec sept autres sénateurs de gauche, elle adressait une lettre à la ministre de la Défense, Florence Parly, pour lui réclamer « une information complète sur le marché d'approvisionnement de l'armée en pullovers ».

Respect du Code des marchés publics

Peu importe que la Chine n'ait rien à voir dans l'histoire. Les sénateurs détectaient que Léo Minor sous-traite en partie de sa production au Maroc et en Tunisie, et considéraient donc que la plainte d'Arnaud Montebourg était plaidable. « La commande a été passée dans les conditions normales de compétition de la commande publique, qui impose des critères de prix, de qualité, de responsabilité environnementale et sociale. Pour aider les PME françaises à répondre, la commande du ministère des Armées a été allotie, c'est-à-dire divisée en plusieurs lots », a expliqué son porte-parole. En revanche, a-t-il convenu, en matière de maille, le made in France ne s'impose pas forcément... comme pour des armements stratégiques.

Du côté de l'usine de Regain, à Labruguière, dans le Tarn, le directeur Laurent Brunas promet qu'on ne l'y reprendra plus et qu'il ne recevra plus jamais d'« homme politique » dans son établissement. D'autant plus que chez Regain pas plus que chez ses concurrents,

on ne s'interdit pas de faire appel à la sous-traitance à l'étranger. D'ailleurs, la certification Origine France garantie impose deux conditions : qu'« entre 50 % et 100 % du prix de revient unitaire est français » et que « le produit prend ses caractéristiques essentielles en France ».

Une industrie textile innovante

La bonne nouvelle, à ce stade, est que l'armée française ne manque pas de fournisseurs en France ! Lors du Salon Milipol, qui s'est tenu en novembre, la Facim, fédération qui réunit les industriels français de textiles, vêtements, chaussures et équipements intéressés par les marchés de la sécurité, a présenté ainsi une quarantaine d'entreprises. Et le commissariat aux Armées présentait, en février dernier, à la ministre Florence Parly les recherches de PME comme Biotex, sur des tissus dotés de propriétés balistiques anti-criblage, Sagaert, entreprise du Nord sur un nouveau projet de plaque balistique pour les gilets pare-balles ou encore TDV Industries, à Laval, qui fait des recherches sur le lin et le recyclage des textiles en France. Quant au perdant, Regain, il vient de signer un contrat de recherche avec les Armées afin de mettre au point des sous-vêtements destinés aux pilotes de chasse. La recherche se loge partout, même là où on ne l'imagine pas... comme la polémique politique.